



Pré-nettoyage des dispositifs médicaux



Les dispositifs médicaux critiques et semi-critiques doivent obligatoirement être pré-nettoyés au point d'utilisation avant leur transport vers l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM), pour éviter toute contamination de l'environnement ou transmission d'infections par des matières biologiques. Ceci concerne les services utilisateurs suivants : CLSC, CHSLD, unités de soins, les cliniques externes et les blocs opératoires.

Ce que je dois savoir

Le pré-nettoyage est la première étape effectuée par l'utilisateur immédiatement après l'intervention. Elle consiste à éliminer immédiatement les traces évidentes de souillures sur le dispositif médical. Ceci inclut les dispositifs médicaux, les sondes endocavitaires et les endoscopes avec ou sans canaux.



Objectifs

- Empêcher la transmission des microorganismes au personnel lors de la manipulation des dispositifs médicaux;
- Réduire la charge microbienne des dispositifs médicaux réutilisables;
- Réduire au minimum l'endommagement des dispositifs médicaux par le sang, les liquides organiques, les solutions salines et les médicaments;
- Empêcher le séchage des souillures et amollir les résidus organiques, ce qui contribue à faciliter le nettoyage.

La [procédure](#) harmonisée concernant le pré-nettoyage des dispositifs médicaux critiques et semi-critiques aux points d'utilisation, incluant les blocs opératoires (PRO-067)

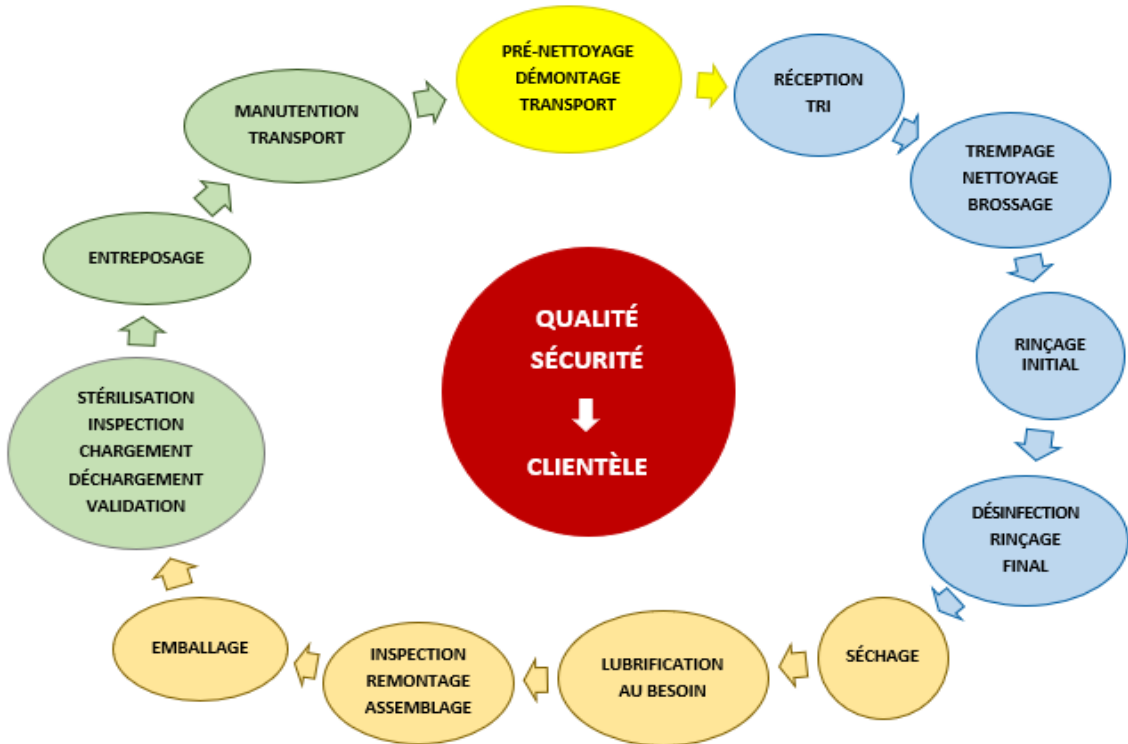
La [formation](#) no. 12333 est disponible pour les unités de soins, cliniques externes, CLSC et CHSLD via la plateforme numérique d'apprentissage ENA.

La [formation](#) no 11073 est disponible pour les blocs opératoires via la plateforme numérique d'apprentissage ENA



Retraitement des dispositifs médicaux – 12 étapes

- Ces étapes s'adressent principalement aux équipes des unités de retraitement des dispositifs médicaux centralisées (URDM) et décentralisées (unités satellites), et **les étapes de pré-nettoyage, de transport et d'entreposage sont sous la responsabilité des services utilisateurs.**
- Il s'agit d'un processus détaillé et complexe: 12 étapes ont été identifiées afin de faciliter la compréhension et l'intégration de tous les éléments requis et essentiels. Ce processus vise à assurer un résultat optimal au niveau de la qualité et de la sécurité du dispositif médical lors de son utilisation auprès de la clientèle.



- Certaines étapes de retraitement pourraient ne pas être exigées sur certains dispositifs médicaux selon les directives du fabricant.
- La séquence des étapes doit être exécutée dans le même sens unidirectionnel du travail afin de s'assurer que chaque niveau de retraitement, y compris le nettoyage, la désinfection et la stérilisation, réduise progressivement la charge microbienne sur les dispositifs à retraiter.
- Ces activités doivent être réalisées conformément à la norme nationale du Canada pour le retraitement des dispositifs médicaux dans tous les milieux de soins CSA Z314-23 et aux lignes directrices de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et du centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM).



Contact:

Patricia Caron, conseillère en RDM
(514) 252-3400 poste 7707
pcaron.hmr@ssss.gouv.qc.ca

